

Conseil communal de la commune déléguée de Montaignu du mardi 25 février 2025

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUCLIER Marie-Bénédicte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
CHEREAU Antoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	COCQUET Cyrille	<input type="checkbox"/>
COCQUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COLMARD Etienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUHAMEL Negat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HAEFFELIN Jean-Martial	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	COLMARD Etienne	<input type="checkbox"/>
MORISSET Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORNIER Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MOUSSET Kilian	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MULLINGHAUSEN Fabienne	<input type="checkbox"/>
MULLINGHAUSEN Fabienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
OLLIVIER Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
RINEAU Michelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Mme MULLINGHAUSEN Fabienne a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

Observations éventuelles :

MOYENS GENERAUX

1 – Subventions de fonctionnement 2025 aux associations de Montaignu

En fonction des dossiers de demandes de subventions déposés au titre de l'année 2025, le détail du programme de subventionnement 2025 des associations de Montaignu sera présenté aux membres du conseil municipal.

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles :

VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

1 – Convention de subvention avec les associations Montaignu-Vendée Football et Montaignu-Vendée Basket Club

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001),

conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Ainsi, il sera proposé de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec les associations Montaigu-Vendée Football (MVF) et Montaigu-Vendée Basket Club (MVBC).

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles :

M. Etienne COLMARD : le forfait de 30€/jeune sera-t-il révisé ? Règle fixée en 2019

EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE

1 – Demande de subvention d'équipement périscolaire Jules Verne

Dans le cadre du projet de la future école Jules Verne, les locaux ont été pensés pour y intégrer l'accueil périscolaire. Cela permettra d'accueillir les enfants au sein d'un même lieu et de mettre fin au transport en car des enfants vers le périscolaire.

Les modalités d'accueil sont strictement les mêmes que celles proposées par l'accueil périscolaire de Montaigu. Les horaires restent inchangés, à savoir 7h -19h. L'équipe d'animateurs sera redéployée à effectif constant.

Afin d'équiper l'espace dédié aux enfants, la ville de Montaigu-Vendée souhaite investir dans du matériel pédagogique à hauteur de 30 000 €. Ce budget fait partie de l'opération globale du projet d'école.

Une subvention de la CAF est allouée pour ce type d'équipement à hauteur de 40% du coût global, dans la limite de 5 000 €.

Les membres du Conseil municipal seront invités à solliciter auprès de la CAF une aide financière de 5 000 € (montant plafonné).

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles :

2 – Fusion des écoles maternelle et élémentaire Les Jardins

Pour poursuivre la restructuration des réseaux scolaires sur la commune déléguée de Montaigu, telle que décidée en date du 29 juin 2021, il sera proposé au Conseil municipal de valider le projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire Les jardins, en un seul groupe scolaire nommé « école publique primaire Les Jardins » pour la rentrée de septembre 2025.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par voix pour, abstentions

Observations éventuelles :

M. Etienne COLMARD : quelles ont été les questions posées lors du CE extraordinaire ? Y'a -t'il eu des inquiétudes ?

ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 – Sollicitation du Fonds Vert pour l'aménagement de la rue de Tiffauges

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de Tiffauges, sur la partie centrale de la chaussée, les pavés seront réalisés avec des joints enherbés et la surface de voirie sera inclinée de manière à rediriger l'eau vers un

caniveau central pour favoriser la gestion des eaux de ruissellement. La pose d'un dallage viendra compléter l'aménagement de la rue. De larges espaces plantés en pied de mur seront également sources de fraîcheur et permettront de désimpermeabiliser le sol. Ces travaux participent ainsi à la gestion intégrée des eaux pluviales et à la lutte contre les îlots de chaleur.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à l'assemblée de solliciter l'aide du Fonds Vert, au titre de l'axe 2 relatif à la renaturation des villes et des villages, pour un montant de 61 970,37€ représentant 25% du cout du projet.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles :

M. Etienne COLMARD : la végétalisation nécessite-t'elle de l'entretien ?

M. Cyrille COCQUET : oui, cela nécessite un minimum d'entretien. Et pose la question de l'entretien devant les propriété par les propriétaires. Il y a différents niveaux d'entretien des espaces publics, correspondant à des codes différents pour les agents des espaces verts. Mais plus généralement tous les espaces publics nécessitent de l'entretien (voirie, espaces verts, propreté urbaine, rotofiles...)

M. Etienne COLMARD : question des riverains déjà entendue : et si les herbes envahissent devant leur domicile ? Une réunion sur place avec les propriétaires a lieu rue de Tiffauges cette semaine pour voir, plan à l'appui, les abords de chaque propriété. Dans la continuité des réunions de riverains de la rue de Tiffauges tenues en mairie.

2 – Acquisition d'une emprise foncière – Rue du Colonel Taylor

Dans le cadre des travaux de construction de l'immeuble de logements collectifs réalisé par BOUYGUES IMMOBILIER et situé à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée Montaigu - Rue du Colonel Taylor, il a été convenu qu'une partie de l'emprise foncière du projet soit rétrocédée à la commune pour conforter l'aménagement d'un trottoir. Cette rétrocession est proposée au prix d'un euro pour une surface de 4 m².

Les membres du Conseil municipal seront invités à décider de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE numéro 801 aux conditions exposées.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles :

ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

1 – Convention SyDEV n°2024.ECL.0710 – Rénovation d'éclairage – Rue Saint Nicolas

Dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue Saint Nicolas sur la commune déléguée de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.ECL.0710.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 5 037,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	7 196,00	8 635,00	7 196,00	70,00%	5 037,00
TOTAL PARTICIPATION					5 037,00

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles :

2 – Convention SyDEV n°2025.EFF.0007 – Effacement de réseaux – Rue Saint Nicolas

Dans le cadre de la réalisation de travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue St Nicolas sur la commune déléguée de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.EFF.0007.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 24 955,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	30 061,00	36 073,00	30 061,00	50,00 %	15 031,00
Dépose	1 769,00	2 123,00	1 769,00	50,00%	885,00
Infrastructures de communications électroniques					
Branchement (s)	5 480,00	6 576,00	6 576,00	65,00%	4 275,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	6 805,00	8 166,00	6 805,00	70,00%	4 764,00
TOTAL PARTICIPATION					24 955,00

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles :

3 – Convention SyDEV n°2024.ECL.0711 – Rénovation d'éclairage – Rue des Moulins Nantais

Dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue des Moulins Nantais sur la commune déléguée de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.ECL.0711.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 8 928,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	12 754,00	15 305,00	12 754,00	70,00%	8 928,00
TOTAL PARTICIPATION					8 928,00

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE à l'unanimité**OU Par 9 voix pour, 2 abstentions**

Observations éventuelles :

4 – Convention SyDEV n°2024.EFF.0129 – Effacement de réseaux – Rue des Moulins Nantais

Dans le cadre de la réalisation de travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue des Moulins Nantais sur la commune déléguée de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.EFF.0129.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 64 293,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	68 109,00	81 731,00	68 109,00	50,00 %	34 056,00
Branchement (s)	16 880,00	20 256,00	16 880,00	50,00 %	8 440,00
Dépose	5 164,00	6 197,00	5 164,00	50,00%	2 582,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	16 103,00	19 324,00	19 324,00	65,00 %	12 561,00
Branchement (s)	7 652,00	9 182,00	9 182,00	65,00 %	5 968,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	980,00	1 176,00	980,00	70,00%	686,00
TOTAL PARTICIPATION					64 293,00

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE à l'unanimité**OU Par 9 voix pour, 2 abstentions**

Observations éventuelles :

5 – Convention SyDEV n°2024.ECL.0756 – Rénovation d'éclairage – Rue de l'Aurore

Dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue de l'Aurore sur la commune déléguée de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.ECL.0756.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 15 495,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	30 990,00	37 188,00	30 990,00	50,00%	15 495,00
TOTAL PARTICIPATION					15 495,00

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles :

6 – Convention SyDEV n°2024.EFF.0157 – Effacement de réseaux – Rue de l'Aurore

Dans le cadre de la réalisation de travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue de l'Aurore sur la commune déléguée de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.EFF.0157.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 31 329,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	10 180,00	12 216,00	12 216,00	65,00 %	7 940,00
Branchement (s)	12 103,00	14 524,00	14 524,00	65,00 %	9 440,00
Eclairage Public					
Rénovation	27 897,00	33 476,00	27 897,00	50,00%	13 949,00
TOTAL PARTICIPATION					31 329,00

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles :

7 – Avenant à la convention SyDEV n°2024.ECL.0370 – Travaux neufs d'éclairage – Boulevard Parpaillon et Rue Galilée

Par délibération n°DEL20241001_20 du 1^{er} octobre 2024, le Conseil municipal a validé une convention de travaux neufs d'éclairage public n°2024.ECL.0370 pour le Boulevard Parpaillon et rue Galilée sur la commune déléguée de Montaigu.

Le montant de la participation initiale de Montaigu-Vendée s'élevait à 8 339,00 €, soit 70% du montant total des travaux.

Aux termes d'un avenant à la convention n°2024.ECL.0370, le SyDEV fait état d'une plus-value portant sur la nécessité d'ajouter deux candélabres au projet, afin de supprimer la dernière portée de câble aérien.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière complémentaire au titre de cet avenant à hauteur de 3 923,00 €, en tant que propriétaire des équipements qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant de la participation initiale (convention n°2024.ECL.0370)	Montant définitif après étude d'exécution	Montant à prendre en compte pour l'avenant n°1
Eclairage public			
Travaux neufs	8 339,00	12 262,00	3 923,00
MONTANT TOTAL DE L'AVENANT A LA CHARGE DU DEMANDEUR :			3 923,00

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles :

8 – Convention SyDEV n°2024.ECL.0757 – Travaux de rénovation d'éclairage – Rue de Tiffauges

Dans le cadre de la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux Rue de Tiffauges sur la commune déléguée de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.ECL.0757.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 10 307,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	14 724,00	17 669,00	14 724,00	70,00%	10 307,00
TOTAL PARTICIPATION					10 307,00

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles :

9 – Convention SyDEV n°2024.EFF.0155 – Effacement de réseaux – Rue de Tiffauges

Dans le cadre de la réalisation de travaux de desserte en énergie électrique et/ou génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique Rue de Tiffauges sur la commune déléguée de Montaigu, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2024.EFF.0155.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 161 083,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	80 041,00	96 049,00	80 041,00	50,00 %	40 022,00

Branchement (s)	74 519,00	89 423,00	74 519,00	50,00 %	37 260,00
Dépose	8 300,00	9 960,00	8 300,00	50,00%	4 150,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	23 393,00	28 072,00	28 072,00	65,00 %	18 247,00
Branchement (s)	41 859,00	50 231,00	50 231,00	65,00 %	32 650,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	7 466,00	8 959,00	7 466,00	70,00%	5 226,00
Prestations accessoires					
Autres prestations	19 607,00	23 528,00	23 528,00	100,00%	23 528,00
TOTAL PARTICIPATION					161 083,00

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 2 abstentions

Observations éventuelles :

INFORMATIONS DIVERSES